

Bonjour,

Vous avez sollicité une demande de titre de séjour, il est actuellement disponible. Il vous appartient de vous présenter à l'accueil général de la Préfecture entre 8h30 et 11h00 du lundi au vendredi, muni(e) des pièces ci-dessous :

- votre passeport
- votre titre de séjour
- votre récépissé
- 75€ en timbre fiscal étrangers

Cordialement,



Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau des migrations et de l'intégration

Liberté Égalité Fraternité Préfecture de la Charente 7 - 9 rue de la préfecture - CS 92301 16023 ANGOULÈME cedex